

Université

de Strasbourg

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 juillet 2025

Délibération  
n° 97-2025  
Point 4.8

### Point 4.8 de l'ordre du jour

Exonération partielle des droits spécifiques à l'IEF pour [REDACTED]

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiante [REDACTED] s'est inscrite en DU Etudes Françaises pour l'année universitaire 2024-2025. Suite à de grandes difficultés personnelles et financières, l'étudiante a dû arrêter les cours au deuxième semestre. Afin de lui permettre de terminer sa formation, l'équipe pédagogique mettra en place un contrat pédagogique lui permettant d'effectuer la formation sur deux années universitaires. L'étudiante se réinscrira au premier semestre de l'année universitaire 2025-2026 pour lequel les droits spécifiques s'élèvent à 1990 euros.

Dans ce contexte, la commission d'exonération de l'IEF lui a accordé une exonération partielle de 995 euros pour le premier semestre de l'année universitaire 2025-2026. Elle devra s'acquitter de 995 euros de droits spécifiques ainsi que des droits nationaux et la CVEC.

La décision a été approuvée par le Conseil de la Faculté des langues du 28 avril 2025.

**Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition du Conseil de la Faculté des langues du 28 avril 2025 et valide la demande d'exonération partielle des droits spécifiques de 995€ pour l'année universitaire 2025-2026 pour l'étudiante [REDACTED].

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

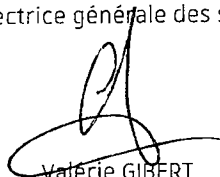
**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT